



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Information sur le cadet

Nom : _____

Prénom : _____

#Cellulaire : _____

Personne à appeler en cas d'urgence

Nom / Prénom : _____

Lien : _____ #Cellulaire : _____

But du programme

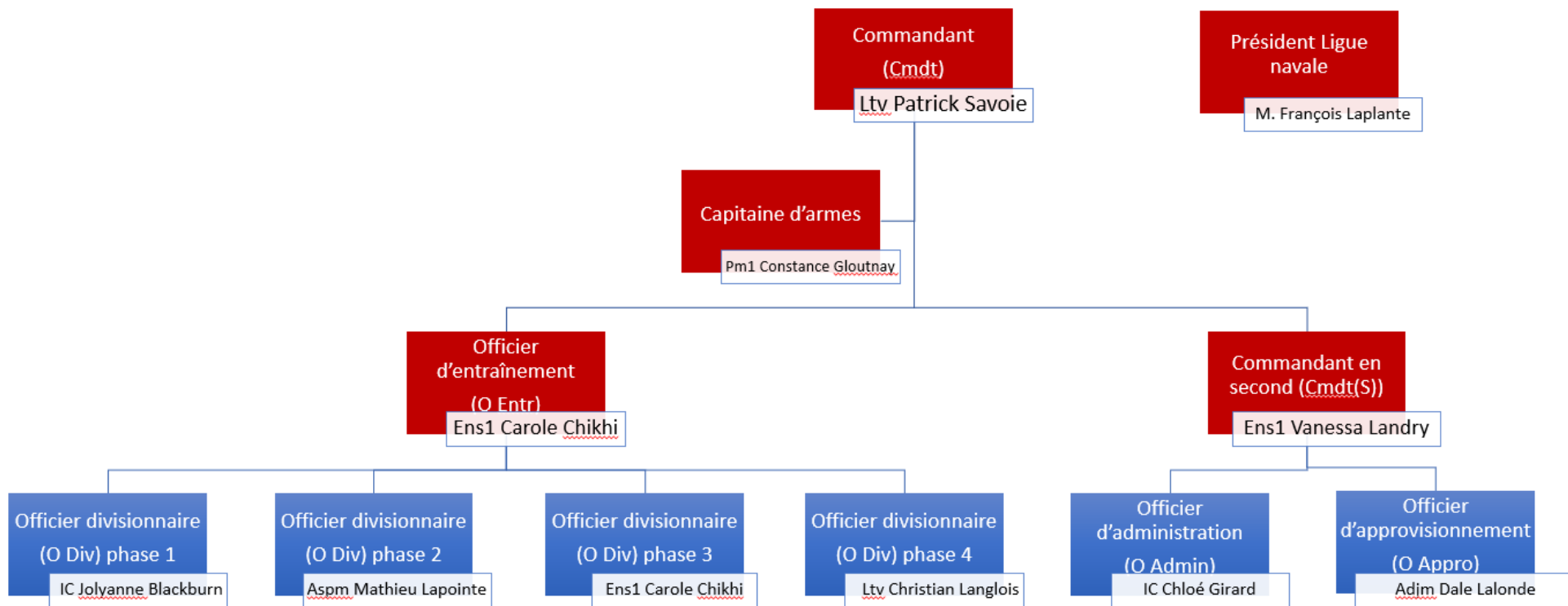
1. **Développer la citoyenneté, le leadership et la condition physique** — Le Programme des cadets offre aux cadets des occasions de développer des compétences et d'acquérir des connaissances qui leur permettent de contribuer de façon positive en tant que leaders dans la société canadienne, d'inculquer une appréciation permanente de la santé et de la condition physique et d'appuyer les transitions réussies vers l'âge adulte.
2. **Trouver un équilibre entre la sécurité et le défi** — Le Programme des cadets offre des activités et des événements stimulants et sécuritaires. Les cadets et leurs parents/tuteurs peuvent avoir l'assurance que les adultes qui dirigent le programme s'efforcent d'assurer le développement des jeunes et s'investissent dans leur santé et leur bien-être.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

ORGANIGRAMME

Organigramme CCMRC Richelieu
2026-2027

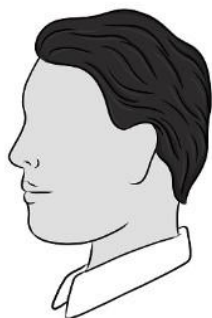




C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

L'uniforme

1. **Responsabilité** : Les cadets sont personnellement responsables de maintenir leur uniforme en bon état et de conserver toutes les pièces d'uniforme et attributs qui leur sont remis.
2. **Comportement** : Lorsqu'ils portent l'uniforme, les cadets doivent se comporter de manière à projeter une apparence publique positive. Les comportements tels que, mais non limités à, mâcher de la gomme, utiliser des appareils électroniques en marchant, mettre les mains dans les poches et marcher main dans la main, sont interdits.
3. **Présence des cadets** : Les cadets en uniforme doivent être bien soignés, les chaussures nettoyées et cirées, et l'uniforme nettoyé et correctement repassé. Les boutons, les attaches et les fermetures à glissière doivent rester fermés, les poches ne doivent pas être gonflées. Rien ne doit dépasser des poches ou être suspendue aux ceintures de taille. Les écouteurs peuvent être portés uniquement lors des déplacements en transport.
4. **Cheveux** : Les cheveux doivent être disposés de manière à ce que, sans couvre-chef, le visage du membre soit visible. Le rasage complet ou partiel des cheveux est autorisé. La coloration des cheveux est autorisée. Le port de perruques, de tresses rasta ou d'extensions de cheveux est autorisé. Les cheveux longs sont autorisés, mais doivent être attachés adéquatement lorsqu'ils dépassent le haut ou la crête de l'épaule pour empêcher les cheveux de couvrir le visage. Les accessoires acceptables pour fixer les cheveux comprennent, mais sans s'y limiter, les pinces, les barrettes, les épingles à cheveux, les élastiques en tissu, les bandes élastiques et les filets à cheveux.



cheveux courts de profil



queue de cheval de profil



cheveux longueur du collier de profil

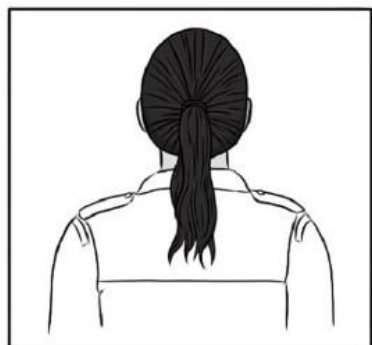


chignon de profil

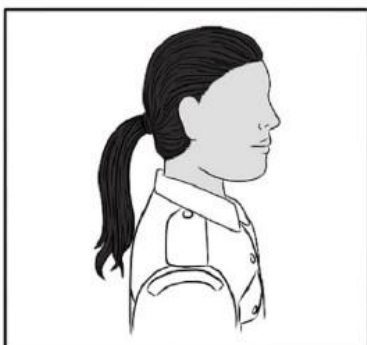


C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

L'uniforme, suite :



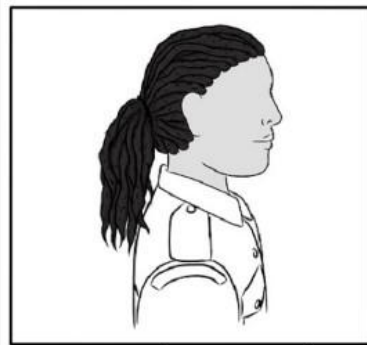
queue de cheval



queue de cheval de profil



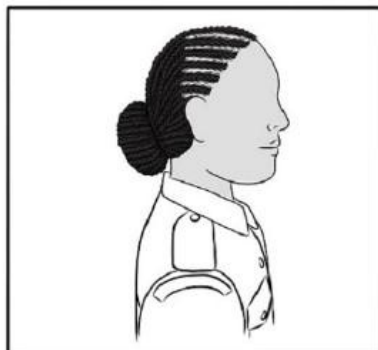
tresses multiples (queue de cheval)



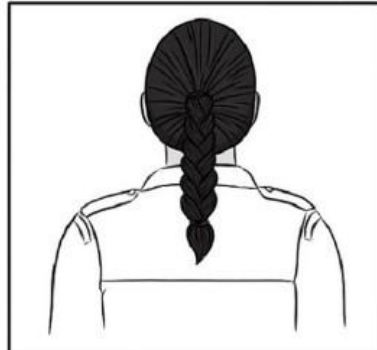
tresses multiples (queue de cheval) de profil



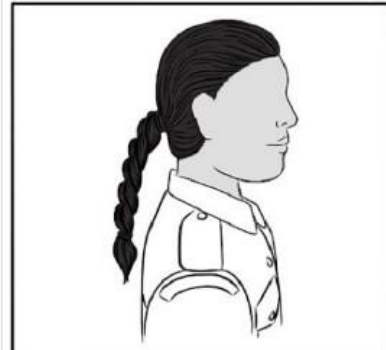
tresses multiples (chignon)



tresses multiples (chignon) de profil



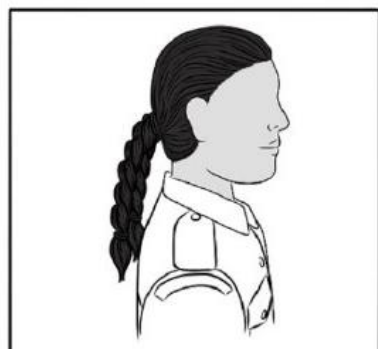
tresse simple



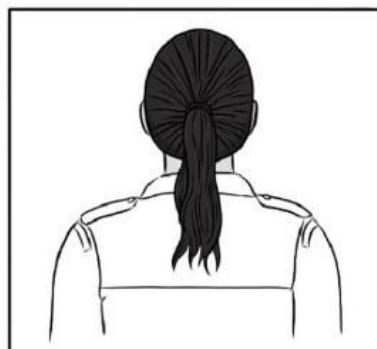
tresse simple de profil



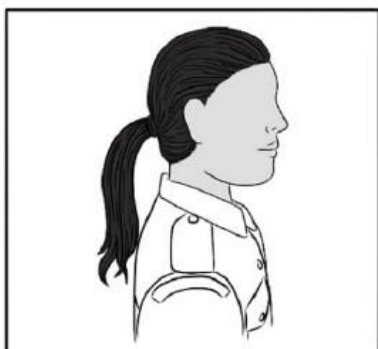
double tresses



double tresses de profil



queue de cheval



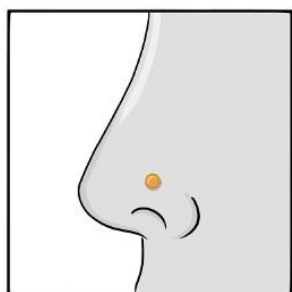
queue de cheval de profil



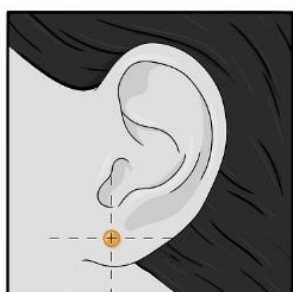
C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Les ornements du corps :

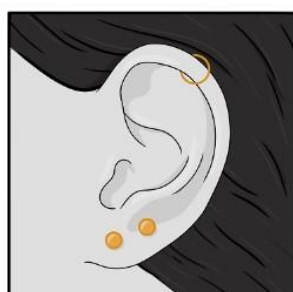
5. **Bagues** : Il n'y a aucune limite de bague. Sauf lors des cérémonies ; un maximum de deux bagues qui ne sont pas de type bijou de fantaisie.
6. **Colliers et bracelets** : Ils ne doivent pas être visible lorsque vous êtes en uniforme.
7. **Maquillage** : Les cadets peuvent se maquiller, qu'ils soient en uniforme ou en civil. Ils peuvent porter du vernis à ongles, des ongles artificiels, des cils temporaires et des extensions de cils. Mais cela ne doit pas nuire à la sécurité ou à la capacité d'accomplir des tâches.
8. **Les tatouages** : Les tatouages sont autorisés ; ils ne doivent pas être liés à des activités criminelles ou faire la promotion d'une discrimination quelconque.
9. **Les boucles d'oreilles** : Les cadets en uniforme peuvent avoir des piercings multiples à l'oreille ainsi que des jauges / écarteurs d'oreille dont le carré ou le diamètre ne dépasse pas 2,5 cm.
10. **Anneaux de nez** : Les cadets en uniforme peuvent avoir un seul piercing au nez, associé à une croyance culturelle, religieuse ou spirituelle. Les piercings du type septum ne sont pas autorisés.



perçage de nez simple



perçage d'oreille simple



perçages multiples de l'oreille



espaceur de 2,5 cm

Les vêtements civils

1. Les vêtements civils ne peuvent pas être porter avec des pièces d'uniforme.
2. Lors de journée civile, vous ne pouvez pas porter de jeans avec trous, de camisole avec bretelles spaghetti. Si vous portez des shorts ils doivent vous arrivez à la mi-cuisse, si vous portez des leggings vous devez avoir un chandail assez long qui vous arrive environ à la mi-cuisse.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Les différentes tenues d'uniforme

Tenue de travail

Vous devez porter la tenue de travail lors des soirées d'instructions.



C5B

- Casquette de baseball (du corps de cadets, du NCMS ou noir), turban ou tuque.
- Chemise bleu UEM.
- Veste UEM.
- Épaulettes de grade.
- Chandail à manches courtes d'élémentaire (noir) ou du corps ou du CEC.
- Pantalon de UEM et ceinture.
- Bas.
- Bottes multi-usages (d'autres chaussures peuvent être autorisées selon l'activité).

- Brassard d'affectation.

Note :

- La chemise peut être portée avec les manches allongées ou roulées au-dessus des coudes.
- Ruban patronymique optionnel.
- Aucune plaquette patronymique ne doit être portée.
- Porté conformément aux *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes* (A-DH-265-000/AG-001 CFP 265).

Tenue de parade

Vous devez porter la tenue de parade lors de parade, de bénévolat et lors des levées de fond.



C1

Tenue

Composition

Vêtements, attributs et accessoires autorisés

- Bonnet de marin avec ruban d'identification ou turban.
- Chemise élémentaire.
- Cravate.
- Cordon blanc.
- Veste d'élémentaire avec ceinture.
- Pantalon.
- Ceinture.
- Bottes.
- Bas.
- Médailles.
- Épinglettes.

- Plaquette patronymique.
- Gants blancs.
- Ceinture et guêtres blanches.
- Lorsqu'autorisés, la chaîne et le sifflet de manœuvrier ou de canonnier peuvent remplacer le cordon blanc.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Tenue de Mess

Vous devez porter la tenue Mess lors des diners régimentaires formels.



C2

Tenue	Composition	Vêtements, attributs et accessoires autorisés
	• Chemise élémentaire. • Cravate (nœud papillon noir optionnel). • Cordon blanc des cadets de la Marine. • Veste d'élémentaire. • Pantalon avec ceinture. • Bottes. • Bas. • Rubans. • Épinglettes.	• Aucune plaquette patronymique ne doit être portée.

Précision sur certaines parties d'uniforme

1. **Le bonnet de marin, (Cap)** : La partie rouge à l'intérieur du bonnet de marin doit être du côté du cœur, il se porte à deux doigts du sourcil, la couture frontale doit être centrer avec le dessus du nez.
2. **La tuque** : La tuque est portée comme couvre-chef de remplacement en hiver
3. **Le manteau 4 saisons** : La doublure et le manteau extérieur peuvent être portés séparément ou comme un ensemble; lors du port du manteau, les boutons-pressions et la fermeture à glissière doivent être fermés jusqu'au deuxième bouton du haut.
4. **Les bottes de parade** : Les bottes de parade ne peuvent être modifiées, elles doivent être lacées horizontalement et elles doivent être propres et lustrées en tout temps.
5. **Les bottes multi-usages** : Porter seulement avec l'uniforme de travail, les bottes doivent être lacées croisé et gardées propres en tout temps. Elles ne sont pas cirées, mais elles peuvent être noircies avec de la cire à bottes.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Les inspections

Les critères d'évaluation

1. **Couvre-chef** : S'assurer que la casquette ou le cap est propre et sans tache.
2. **La chemise de travail et la chemise blanche** : La chemise de travail doit être repasser sans plis à l'avant et à l'arrière, les manches doivent avoir un pli au centre (au niveau de l'épaule), vous devez porter votre nametague si vous en avez un, vous devez avoir vos grades sur les épaulettes, vous devez porter votre chandail d'élément sous votre chemise.
3. **La ceinture de pantalon** : Vous devez porter votre ceinture de cadet.
4. **Le pantalon** : Le pantalon doit être repassé avec un pli sur toute sa longueur au centre de la jambe, en avant et en arrière.
5. **Les bottes multi-usages** : Elles doivent être propre et lacer croiser.
6. **La vareuse** : La vareuse doit être repassée sans plis, vous devez porter votre ceinture de vareuse, avoir les insignes suivants : le Crest, les insignes d'épaules de la marine royale canadienne, les insignes du nom du corps de cadet, votre grade, vous devez porter votre nametague. Vous devez porter votre cordon de marin (liner).
7. **Bottes de parade** : Les bottes de parade doivent être lacées en échelle ainsi que propre et lustrées.

Trucs et astuces pour l'uniforme

Exemples de couvre-chefs



Bonnet de marin - marine



Casquette - marine et air



Tuque - commun



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Comment faire la boucle du cap :



Étape 1 :

Après avoir d'abord aligné le lettrage du bonnet sur la ligne de pointage conformément à la règle 2, section 2 paragraphe 17 c, faites un noeud plat directement sous la couture gauche du bonnet.



Étape 2 :

Formez une anse dans la queue du bas.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Comment faire la boucle du cap, suite :

Étape 3 :

Passez la queue supérieure sur l'anse formée par la queue inférieure.

Étape 4 :

Passez la queue supérieure autour et derrière la boucle, puis dans la boucle formée.

Étape 5 :

Tirez fermement et assurez-vous qu'il est droit, centré, et qu'il ne mesure pas plus de 7,5 cm et pas moins de 5 cm de large, les extrémités étant de longueur égale. Coupez les queues en excès au niveau des boucles.



Étape 3



Étape 4

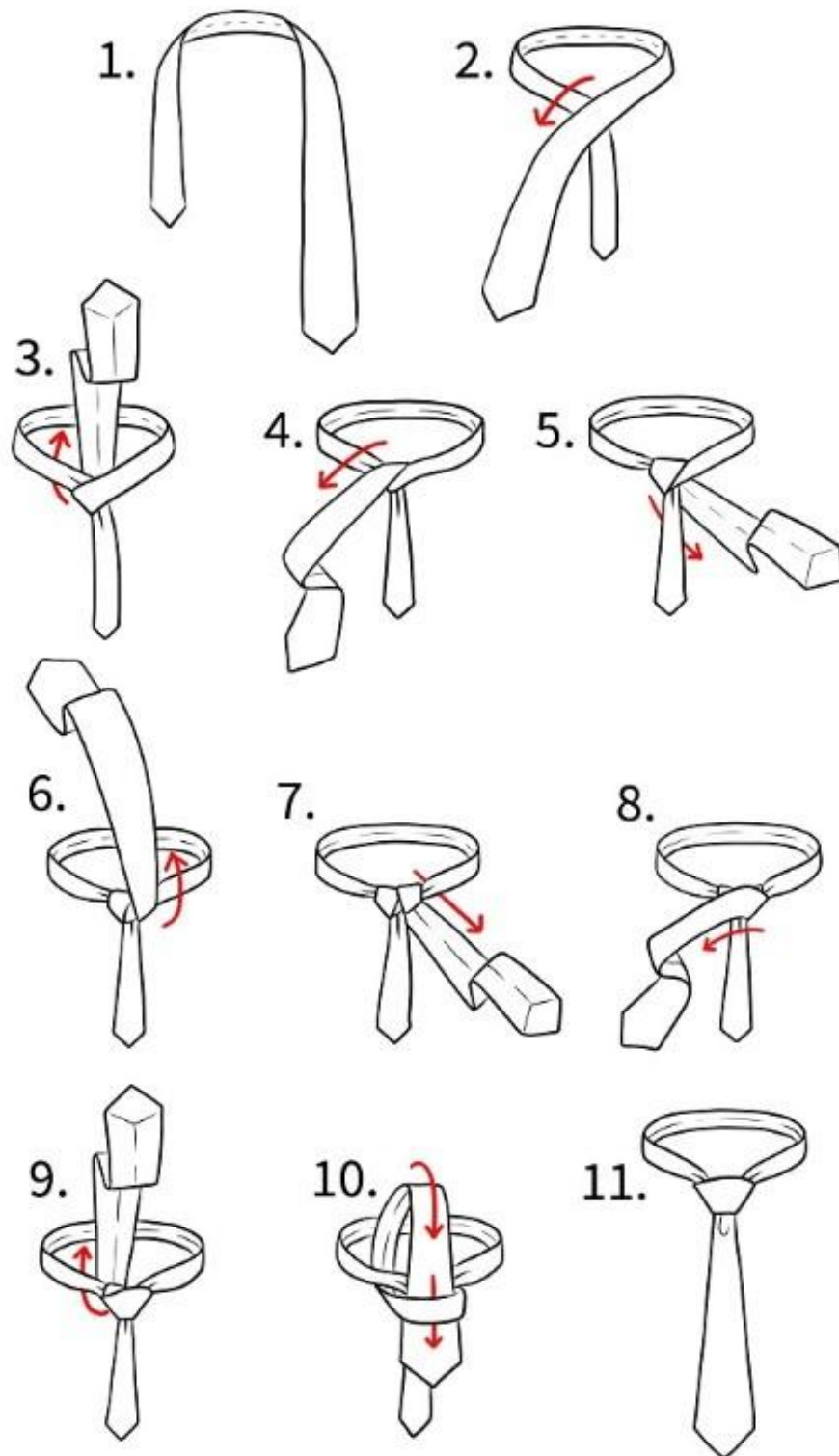


Étape 5



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Comment faire le nœud de cravate :

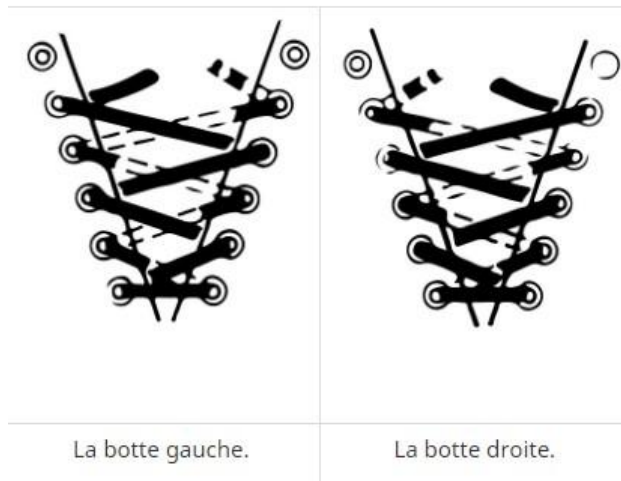




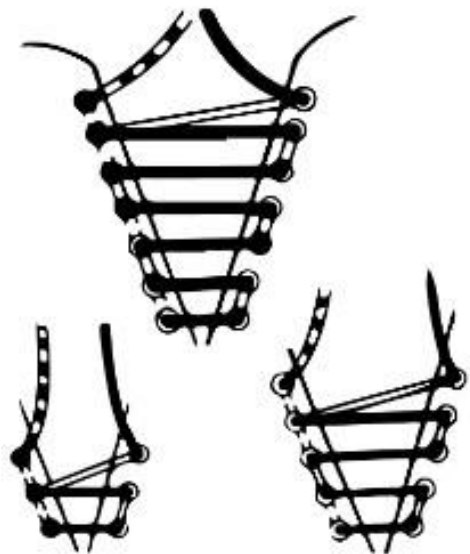
C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Laçages des bottes :

Bottes multi-usage



Bottes de parade



Position des insignes sur les manches :

Figure 3H-1 - Positionnement des insignes de la manche gauche

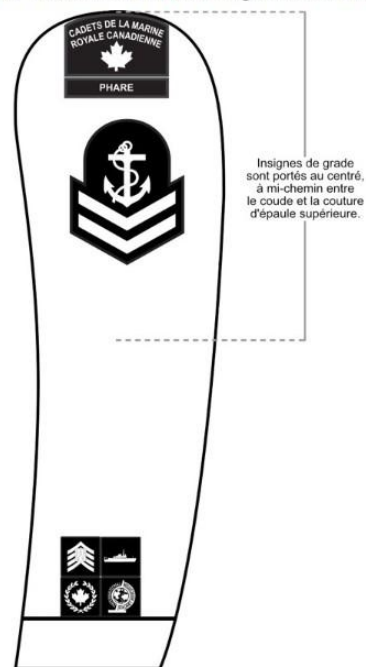
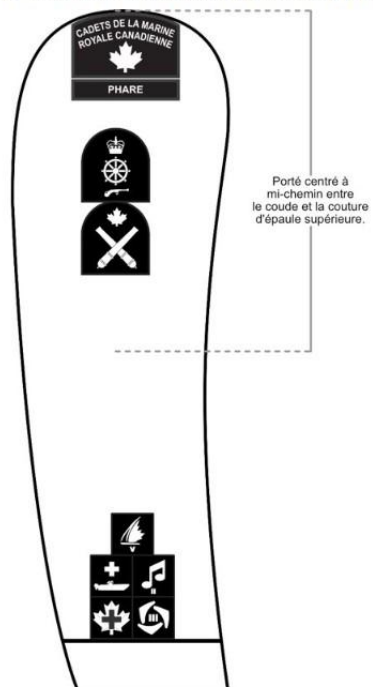


Figure 3H-2 - Positionnement des insignes de la manche droite





C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Les différents types d'insignes :

Insigne	Illustration	Position sur l'uniforme
Insigne de couvre-chef des corps de cadets de la Marine royale canadienne		Béret : Centré sur la plaque de support de l'insigne, le bas de l'insigne est à 1 cm au-dessus du cuir/bande de tissu. Turban : L'insigne de métal sera porté centré sur le devant du turban.
Ruban d'identification des cadets de la Marine royale canadienne		Porté sur le bonnet de marin
Ruban d'identification du corps		Porté sur le bonnet de marin
Insignes d'épaule des cadets de la Marine royale canadienne		Porté sur chaque épaule de la vareuse. Le bout supérieur de l'insigne doit être le plus près possible de la couture de l'épaule.
Insigne de nom du corps		Porté sur chaque épaule de la vareuse, centré directement sous l'insigne d'épaule.



C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

L'hymne nationale



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Ô Canada

NOTRE HYMNE NATIONAL (version bilingue)

Ô Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!

Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!

Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.

God keep our land glorious and free!
O Canada, we stand on guard for thee.

O Canada, we stand on guard for thee.

Ô Canada

NOTRE HYMNE NATIONAL (version française)

Ô Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!

Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!

Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.

Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits.

Protégera nos foyers et nos droits.





C.C.M.R.C. 168 RICHELIEU

Cœur de chêne

Debout mes gaillards, pointons-nous vers la gloire,
Fleurons ajoutons à ces heures sans déboire
Sans carcans et sans joug,
Tout l'honneur nous attend,
Pour nous qui sommes les fils libres de l'océan.

Cœur de chêne nos navires
Gais lurons nos marins
Toujours fidèles au poste
Hardis! gars! hardis!
L'avenir est à nous les vrais !

Cœur de chêne nos navires
Gais lurons nos marins
Toujours fidèles au poste
Hardis! gars! hardis!
L'avenir est à nous les vrais !
Conquérants!